



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 20/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES	<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Mme BONNET Lucie, M. COLLOMBET Cyril, Mme COMBEDIMANCHE Lucie, Mme DE TORRES Carole, Mme DESBOS-THEURET Jessica, M. DEWISE Michaël, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme HEBRARD Magali, Mme LIONNETON Leslie, M. MATA-VERSET Michaël, M. PACCOUD François, Mme PRAS Aurélie, Mme SAHMAN Virginie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion, M. VERCASSON Christophe</p> <p><u>Procuration(s) :</u> M. BETHUNE Christian donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. GUILLAUME Kévin donne pouvoir à Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. DEWISE Stéphane donne pouvoir à Mme COMBEDIMANCHE Lucie</p> <p><u>Etai(ent) absent(s) :</u></p> <p><u>Etai(ent) excusé(s) :</u> M. BETHUNE Christian, M. DEWISE Stéphane, M. GUILLAUME Kévin</p> <p>A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. PACCOUD François</p>
En exercice : 19	
Présents : 16	
Nombre de suffrages : 19	
<u>Date de convocation</u> 13/04/2026	
<u>Date d'affichage</u> 13/04/2026	
<p>VOTE : Adoptée à l'unanimité</p> <p>Pour : 19</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	

Numéro interne de l'acte : 2026-27

Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COPROPRIÉTÉ DU HAMEAU DU CENTRE

Rapporteur : Monsieur Michaël MATA VERSET

Le rapporteur rappelle que la commune de CORNAS est propriétaire d'un local commercial au sein du hameau du centre depuis 2009.

Il précise qu'il y a lieu de désigner deux membres du conseil municipal (1 titulaire et 1 suppléant) afin que ceux-ci représentent la commune lors des différentes réunions et à l'occasion des assemblées générales de copropriétaires notamment.

Le rapporteur propose les candidatures ci-dessous pour représenter la commune au sein de la copropriété du "Hameau du Centre" :

- Titulaire : Magali HEBRARD
- Suppléante : Marion VACHER

Le Conseil Municipal,
Monsieur le rapporteur entendu
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article unique : de désigner Madame Magali HEBRARD comme représentante titulaire et Madame Marion VACHER comme représentante suppléante de la commune de CORNAS au sein de la copropriété du « Hameau du Centre » afin de prendre part à toutes les décisions.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. PACCOUD François



La Maire,
Mme HEBRARD Magali

